

Fait en deux exemplaires, dont un pour le mandant et un pour l'agence, (signer séparément chaque exemplaire)

mots lignes chiffres rayés comme nuls.

L'Agence

"Mandat accepté "

Le Propriétaire

"Bon pour mandat "

Le mandant reconnaît expressément qu'un exemplaire du mandat numéroté et signé est laissé en sa possession à l'issue de la ratification des présentes.